

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt- trois juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 31

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 16**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

17/07/2024

**29 présents** : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOQC Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. GONARD Xavier, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : / .

**02 Pouvoirs** : Mme MADELON Caroline à M. LESAGE Claude et Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

**05 Absents** : M. BILLON Pierre, M. CEVOZ-MAMI Christian, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand, Mme SAUNIER Elise.

**OBJET : CONVENTION DE MANDAT POUR LE RENOUELEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC  
DANS LA ZAE DE VAL GUIERS A BELMONT TRAMONET**

MONSIEUR LE PRESIDENT,

**RAPPELLE** que le SDES encadre et participe financièrement aux actions de sobriété énergétique et dans ce cadre subventionne les diagnostics initiaux de l'éclairage public puis les opérations de renouvellement des luminaires et des systèmes de pilotage.

**INFORME** que, dans le cadre des actions du SDES en matière de sobriété énergétique, la commune de Belmont-Tramonet a engagé un diagnostic et une opération de renouvellement des luminaires et des systèmes de pilotage de l'éclairage public sur l'ensemble de son territoire.

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études « Ombres et lumières » a mis en évidence une trentaine de luminaires et deux armoires électriques implantés dans le périmètre de la ZAE de Val Guiers. La puissance totale de ces luminaires s'élève à 4350 W (hors déperditions). Après rénovation, la puissance installée sera réduite de 70 % (en W). Avec la maîtrise des durées d'allumage et la programmation d'abaissement de puissance le gain serait sur un objectif minimal de 80 % à l'image de l'ensemble de la commune. »

**RAPPELLE** que, par délibération du 24 mai 2016 le conseil communautaire a approuvé le périmètre des zones d'activités économiques sur lequel s'appliquera la compétence communautaire. La « ZAE de Val Guiers », sur le territoire de la commune de Belmont-Tramonet, est intégrée dans ce périmètre. Par délibération du 16 mai 2017 le conseil communautaire a approuvé les modalités patrimoniales et financières du transfert des ZAE concernées. Ce transfert comprend notamment les charges d'éclairage public de la ZAE de Val Guiers.

Dès lors les dépenses d'aménagement et notamment celles relatives au renouvellement des luminaires dans le périmètre de la ZAE de Val Guiers relèvent de la compétence de la CC Val Guiers.

**INFORME** qu'il est judicieux de bénéficier du diagnostic commandé par la commune et des prix des marchés de travaux qu'elle va engager pour pouvoir renouveler rapidement les luminaires de la ZAE en harmonie avec ceux de la commune et bénéficier au plus tôt des subventions et des économies de fonctionnement à venir.

**PRESENTE** le projet de convention de mandat avec la commune de Belmont-Tramonet pour bénéficier des diagnostics effectués, des prix des marchés d'études et travaux engagés par la commune et nécessaire au renouvellement rapide des luminaires implantés dans le périmètre de la ZAE de Val Guiers.

Le montant prévisible des dépenses d'étude et travaux est de 22 200,00 € HT (en considérant le nombre de 30 luminaires et 2 horloges).

Le montant des subventions prévisibles est de l'ordre de 6 000,00 €. La dépense à charge de la CC Val Guiers serait de 16 200,00 € HT, soit 19 440,00 € TTC. La commune de Belmont-Tramonet sera mandataire de l'opération pour le compte de la CC Val Guiers, laquelle sera associée aux études et travaux.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**Par 31 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** le projet de convention de mandat avec la commune de Belmont-Tramonet pour réaliser les études et travaux nécessaires au renouvellement des 30 luminaires et 2 armoires électriques implantés dans le périmètre de la ZAE de Val Guiers.

Le montant prévisible des dépenses d'étude et travaux est de 22 200,00 € HT. Les subventions prévisibles du SDES sont évaluées à 6 000,00 €, soit une dépense à charge de la CC Val Guiers de 16 200,00 € HT, soit 19 440,00 € TTC.

➤ **MANDATE** le Président pour signer cette convention et tous documents s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Président,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 06/08/2024,

**LE PRESIDENT,**  
Paul REGALLET

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**  
Georges CAGNIN